

Commune de Soyhières

Tél 032 422 02 27

Fax 032 422 02 53

[administration@soyhieres.ch](mailto:administration@soyhieres.ch)

# Assemblée communale ordinaire

Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus sont conviés à une assemblée communale ordinaire le :

**Mercredi 20 janvier 2021 à 20h00,  
à « la halle de gymnastique »**

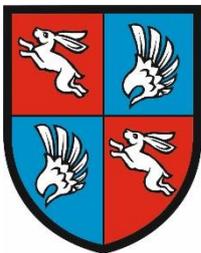
## Ordre du jour :

1. Ratifier le procès-verbal de la dernière Assemblée du 29.09.2020.
2. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par Madame Aminat Omarov.
3. Discuter et approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2021, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière, la taxe ordures, la taxe des chiens, le prix du m<sup>3</sup> de l'eau et la taxe d'épuration.
4. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2002 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
5. Informations.
6. Divers.

## Le Conseil communal

Les documents concernant les comptes seront disponibles sur le site internet et à la commune dès le 18 décembre prochain au plus tard.

**Important** : nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**



## Budget communal 2021

Le budget 2021 de la Commune de Soyhières se solde par un excédent de charges de Fr. **270'551.00**.

### Taxes communales pour l'année 2021

Quotité d'impôts	2.05	
Taxe immobilière	1.20	‰
Frais de cadastre	+ 0.30	‰
Taxe des chiens	Fr. 60.00	
Taxe de base pour l'eau	Fr. 90.00	par appartement
Location du compteur	Fr. 20.00	
Eau pour livraison sur le territoire communal	Fr. 1.80	par m <sup>3</sup>
Taxe d'épuration	Fr. + 1.40	par m <sup>3</sup>
Eau pour livraison hors du territoire communal	Fr. 2.70	par m <sup>3</sup>
Taxe d'épuration	Fr. + 1.40	par m <sup>3</sup>
Taxe des chemins	Fr. 16.00	par ha

### Taxe pour les ordures ménagères :

Personnes physiques :	ménage à 1 personne	Fr. 80.00
(dès 18 ans)	ménage à 2 personnes	Fr. 130.00
	ménage à 3 personnes	Fr. 175.00
	ménage à 4 personnes et plus	Fr. 210.00
	résidence secondaire	Fr. 140.00
	appartements de vacances	Fr. 50.00
Personnes morales :	magasin d'alimentation	Fr. 400.00
	cafés, bars, restaurants	
	jusqu'à 50 places	Fr. 300.00
	de 51 à 100 places	Fr. 400.00
	plus de 100 places	Fr. 500.00
	hôtel (+ taxe café)	Fr. 300.00
	autres indépendants (salon de coiffure, avocat, médecin, bureau, etc.)	Fr. 150.00
	société à but non lucratif	Fr. 150.00
	société louant leurs locaux à des tiers	Fr. 200.00
	Maison Chappuis – Garderie Ste-Léonie	Fr. 300.00
	entreprises individuelles	
	jusqu'à 3 employés	Fr. 300.00
	de 4 à 10 employés	Fr. 400.00
	de 11 à 50 employés	Fr. 500.00

La facturation de la taxe des ordures ménagères est semestrielle.

Un acompte pour la facture de l'eau est également envoyé lors du premier semestre.

**Le budget 2021 détaillé est en consultation à l'administration communale et sur le site internet.**

Quelques explications concernant le budget :

### **Budget de fonctionnement**

#### **Chapitre 0 - Administration générale**

Ce point concerne les rémunérations et les frais relatifs au législatif, aux votations et élections, à l'exécutif, aux services de l'administration communale et au bureau de l'administration. Une dépense extraordinaire est prévue pour un poste à 20% au secrétariat communal pour 2021 et pour des améliorations au guichet de l'administration.

Charges	Produits
281'994.00	13'174.00
	<b>268'820.00</b>

#### **Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics - Défense**

Ce point concerne la sécurité publique, les questions juridiques (émoluments et amendes), le cadastre, le service d'incendie et de secours (SIS) et la défense militaire et civile.

Charges	Produits
45'920.00	40'700.00
	<b>5'220.00</b>

Un montant de Fr. 15'000.00 sera prélevé du fonds « cadastral » pour la participation à la révision du plan d'aménagement Local.

#### **Chapitre 2 – Formation**

Ce point concerne tout ce qui touche à la formation (achat de matériel scolaire, participation au collège, entretien des immeubles qui concerne l'école (halle et classes). Aucune dépense extraordinaire est prévue, uniquement les dépenses courantes ont été budgétées.

Charges	Produits
709'120.00	152'625.50
	<b>556'494.50</b>

#### **Chapitre 3 – Culture – Sports – Loisirs – Eglises**

Ce point concerne la commission culturelle de « La Cave », le bâtiment de « La Cave », les sports et loisirs et le bâtiment du Questre. Aucune dépense extraordinaire est prévue, uniquement les dépenses courantes

Charges	Produits
77'658.50	33'800.00
	<b>43'858.50</b>

#### **Chapitre 4 – Santé**

Ce point concerne la participation au Canton pour les infirmières scolaires et le dentiste scolaire.

Charges	Produits
6'360.00	0.00
	<b>6'360.00</b>

#### **Chapitre 5 – Prévoyance sociale**

Ce point concerne tout ce qui touche les personnes âgées et rentiers ainsi que les prestations pour les familles (distributions de sacs poubelles, garderie), le chômage et le social. Une augmentation des personnes touchant l'aide sociale dans notre commune génère une augmentation des charges d'environ Fr. 100'000.00.

Charges	Produits
481'731.00	89'210.00
	<b>392'521.00</b>

#### **Chapitre 6 – Trafic – Transports – Télécommunication**

Ce point concerne la voirie, l'éclairage public, le déneigement et les transports publics.

Aucune dépense extraordinaire est prévue, uniquement les dépenses courantes ont été budgétées.

Charges	Produits
234'797.00	69'898.00
	<b>164'899.00</b>

#### **Chapitre 7 – Protection de l'environnement – Aménagement du territoire**

Ce point concerne l'approvisionnement en eau (service des eaux), l'assainissement des eaux (épuration), la gestion des déchets, les aménagements (cours d'eau, rochers), le cimetière et l'aménagement du territoire. Un montant de Fr. 4'300.00 est prévu pour l'aide au calcul de la nouvelle LGEaux par le bureau AFRY et Fr. 15'000.00 pour la révision du PAL.

Charges	Produits
239'906.00	248'790.00
<b>8'884.00</b>	

#### **Chapitre 8 – Economie publique**

Ce point concerne l'agriculture, le tourisme et les industries, artisanats et commerces. Un montant de Fr. 16'000.00 est prévu pour la réfection du chemin de la Réselle. La Bourgeoisie de Soyhières participera à hauteur de Fr. 5'000.00 pour la taxe des chemins et le fauchage au lieu de Fr. 2'500.- jusque en 2020. A noter qu'une entreprise mandatée par la commune municipale effectuera l'ensemble du fauchage des bordures de chemins fréquentés par les citoyennes et citoyens.

Charges	Produits
27'920.00	26'400.00
	<b>1'520.00</b>

## Chapitre 9 – Finances – impôts

Ce point concerne les impôts, la péréquation financière, l'administration de la fortune et de la dette, les redistributions et les postes non-répartis. Une baisse au niveau des rentrées fiscales des personnes morales est constatée notamment à la suite du vote populaire en faveur de la RFFA (env. Fr. -51'000.00).

### Charges

117'725.00

**1'229'958.00**

### Produits

1'347'863.00

### Généralités :

Il faut savoir qu'avec l'introduction du programme comptable MCH2, la commune est dans l'obligation d'amortir certains actifs selon le nouveau décret en vigueur. Les amortissements qui figurent dans les comptes de fonctionnement sont des dépréciations. C'est-à-dire que cela diminue la valeur de l'actif selon le temps d'utilisation ceci afin que la commune puisse estimer quand l'actif devrait être remplacé. Durant les années précédentes, la méthode d'amortissement était suffisante et respectait les directives MCH1. Pour 2021, nous prévoyons une somme d'amortissement total de Fr. 140'380.00.

Notre résultat n'est pas très bon mais il est justifiable. Les Autorités communales ont fait leur maximum afin de limiter les dépenses extraordinaires et cela depuis 2 ans déjà. Il faut savoir que nous avons une diminution totale de Fr. -151'000.00, par rapport à l'année dernière sur un ensemble de postes et de chiffres livrés par le Canton

Au vu de la mise en place du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), il est très difficile de comparer les années précédentes avec 2021 comme ce fut le cas auparavant. Cependant, le résultat final est comparable :

Budget 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2'293'431.50	2'022'880.50	2'257'640.00	2'112'840.00	2'709'546.50	2'723'429.42
	<b>270'551.00</b>		<b>144'800.00</b>	<b>13'882.92</b>	

### Budget d'investissement

#### La Cave – Remplacement du chauffage :

Un montant de Fr. 15'000.00 est prévu pour une étude afin de remplacer le chauffage de la Cave. Actuellement ce bâtiment est chauffé au mazout. Les Autorités communales, soucieuses pour notre planète, ont décidé de proposer à la population d'entrevoir le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets.

#### Révision – Zone Karstique

Un montant de Fr. 30'000.00 est budgété pour la révision des zones karstiques de la commune. Ce projet permet de protéger notre source d'eau communale.

#### Réaménagement du Cimetière :

Un montant de Fr. 49'500.00 est prévu afin d'effectuer quelques travaux dans notre cimetière. Les réaménagements prévus sont l'engazonnement à 75% du cimetière, la réfection du mur séparant le haut et le bas du cimetière ainsi que le mur d'enceinte. Cet investissement permettra d'assurer la sécurité des personnes qui se déplacent dans le cimetière pour le mur central. Toute en agissant pour la biodiversité, l'engazonnement d'une grande partie du cimetière permettra de diminuer la charge de travail de notre voyer qui doit actuellement désherber de manière fréquente notre cimetière.

#### Plan spécial

Un montant de Fr. 10'000.00 a été budgété pour la suite du Plan Spécial « Outre-l'Eau »

Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
104'500.00	0.00	1'597'000.00	0.00	1'439'929.81	1'439'929.81
	<b>104'500.00</b>		<b>1'597'000.00</b>		

Le Conseil communal et la commission des finances vous proposent d'accepter le budget tel qu'il vous sera présenté lors de l'assemblée communale du 20.01.2021